



Communiqué

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 24 mai 2022

Paris, le 3 mai 2022

Altareit informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte a été convoquée pour le :

**Mardi 24 mai 2022
à 9h30
au 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS**

Un avis préalable valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°45 du 15 avril 2022. Cet avis contient en particulier :

- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée,
- les conditions et modalités pour participer et voter à l'assemblée par correspondance ou par procuration,
- les conditions et modalités de notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire,
- les modalités requises pour poser des questions écrites à l'assemblée ou demander l'inscription de points ou de projets de résolutions.

Cet avis peut être consulté sur le site Internet du BALO en utilisant le lien : https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo-annonce-unitaire/?q.id=id_annonce:20220415220092545 .

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site Internet de la Société ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent dès à présent être consultés et téléchargés à partir du site internet de la Société (www.altareit.com), dans l'espace Finance, rubrique « Assemblées Générales ».

Le Document d'Enregistrement Universel intégrant le rapport financier annuel 2021 d'Altareit, déposé le 29 avril 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de la Société dans l'espace Finance, rubrique « Informations réglementées » ou « Assemblées générales ».

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 se tiendra physiquement. Les actionnaires peuvent néanmoins participer à cette Assemblée Générale en donnant pouvoir à la personne de leur choix ou au Président de l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, ou en votant par correspondance via le formulaire de vote papier, dans les formes et délais rappelés à la fin des avis susvisés. Dans le contexte évolutif de la pandémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de tenue et/ou de participation à l'Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires, légaux et/ou réglementaire.

Pour plus d'informations, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale 2022 sur le site de la Société, rubrique Finance/Assemblées Générales.

A propos d'Altareit - FR0000039216 - AREIT

Filiale à 99,85% du groupe Altarea, Altareit est un pure player de la Promotion immobilière en France. Son expertise unique en promotion multiproduit, en fait un acteur de référence sur les Grands projets mixtes des métropoles françaises. Altareit dispose de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Altareit est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris.

Contacts Altareit :

Relations investisseurs
investisseurs@altarea.com